



Luxembourg, le 26 FEV. 2018

**Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°3562 du 17 janvier 2018 de l'honorable député Monsieur Lex Delles, concernant le Parc thermal de Mondorf-les-Bains, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

Copie à Monsieur le Ministre de l'Économie

Réponse commune de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures ainsi que de Monsieur Etienne Schneider, Ministre de l'Economie à la question parlementaire n° 3562 du 17 janvier 2018 de Monsieur le Député Lex Delles

Par la question parlementaire n° 3562 du 17 janvier 2018, l'honorable Député Monsieur Lex Delles souhaite s'informer au sujet des travaux dans le parc communal de Mondorf-les-Bains.

Le Domaine thermal projette la mise en place d'un restaurant type « brasserie » et « salon de thé » dans l'enceinte du bâtiment « La Roseraie », ainsi que l'exploitation de la terrasse en période estivale.

Vu qu'il incombe à l'Etat de prendre en charge l'entretien de l'enveloppe extérieure de l'immeuble, il est prévu de réaliser une nouvelle couverture avec isolation thermique. Les travaux de toiture, retardés suite aux conditions météorologiques défavorables, sont actuellement en cours d'exécution.

En outre, des études ont été lancées pour l'installation d'un pavillon en annexe regroupant les sanitaires et locaux annexes tels qu'un local poubelle.

Les travaux programmés sur l'enveloppe extérieure n'empêchent pas l'exploitation des locaux concernés pour la saison touristique. A noter qu'il appartient au Domaine thermal de réaliser les travaux d'aménagement intérieur.

En ce qui concerne la Villa Guersing, des levées et des études ont été lancées afin d'analyser la possibilité d'y installer des services administratifs du Domaine Thermal. Il s'avère qu'une annexe devra être construite afin que le bâtiment devienne exploitable.

Etant donné que le bâtiment est classé monument national, ces études se feront en étroite collaboration avec le Service des sites et monuments nationaux.

A noter qu'actuellement, il n'existe aucun risque d'effondrement du bâtiment. Toutefois, afin de sécuriser le site, mon administration installera une clôture. Par ailleurs, divers travaux provisoires ont déjà été réalisés afin de conserver le bâtiment.